BTSA, Brevet de Technicien Supérieur Agricole par Apprentissage
Aménagements Paysagers. RNCP 17218

AgroCampus
La Germinière
Enseignements | Formations 9 Aux portes du Mans

AgroCampus -
CFA La Germinière 72700 Rouillon

Secrétariat : 02 43 47 07 55
cfa.sarthe@educagri.fr
www.agrocampus-lagerminiere.fr

BTSA
Aménagements Paysagers
diplôme de niveau 5

En cours de renovation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Former les jeunes à la gestion de projets d'aménagements paysagers, de l'étude préalable initiale à la fin de leur réalisation.

FINALITE- EMPLOI

Technicien supérieur en bureau d'études ou en organisme de conseil, technicien supérieur dans les travaux paysagers, responsable de chantiers d'aménagements paysagers, responsable des aménagements paysagers au sein d'une collectivité ou d'une entreprise. Le technicien conçoit, crée et aménage des espaces paysagers. Il organise le travail de l'équipe de jardiniers qu'il encadre et gère de façon rentable toutes ces activités. Il réalise des mesures topographiques et des plans d'aménagement. Il établit des devis intégrant des choix de plantations, de matériaux, des constructions paysagères.
Poursuites d'études vers une école d'architecture ou en Licence Pro.

DUREE

La formation se déroule sur 2 ans au CFA (soit 1 400 h), à raison de 35 heures de cours par semaine. Possibilité de réaliser la formation sur 1 an en fonction des capacités scolaires et du cursus du-de la jeune.

MODALITES DE L'ALTERNANCE

L'apprenti-e est présent-e 20 semaines de 35 heures de cours (soit 700 heures) par année scolaire au CFA selon un rythme d'alternance et 27 semaines (soit 945 heures) en entreprise. A cela s'ajoutent 5 semaines de congés payés.
Cours théoriques, travaux pratiques et sorties pédagogiques en présentiel mais si besoin, selon les conditions sanitaires, les cours se font à distance.

CONDITIONS D'ADMISSION,

Jeune titulaire d'un diplôme de niveau 4 et être âgé de moins de 30 ans.
Avoir un contrat d'apprentissage avec une entreprise privée ou une collectivité publique et avoir effectué un entretien de positionnement.

Enquête en cours pour le taux d'insertion professionnelle ou poursuite d'études

82 % de réussite à l'examen en 2023

100 % des apprentis très satisfaits par la formation et l'accueil au sein du CFA

Membre de : Génération GRAND'R — Les métiers du vivant, l'esprit GRAND ouvert
ENSEIGNEMENT AGRICOLE L'AVENTURE DU VIVANT RÉVÈLE TON TALENT
RÉGION PAYS DE LA LOIRE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

MAJ 2024

BTSA, Brevet de Technicien Supérieur Agricole par Apprentissage
Aménagements Paysagers

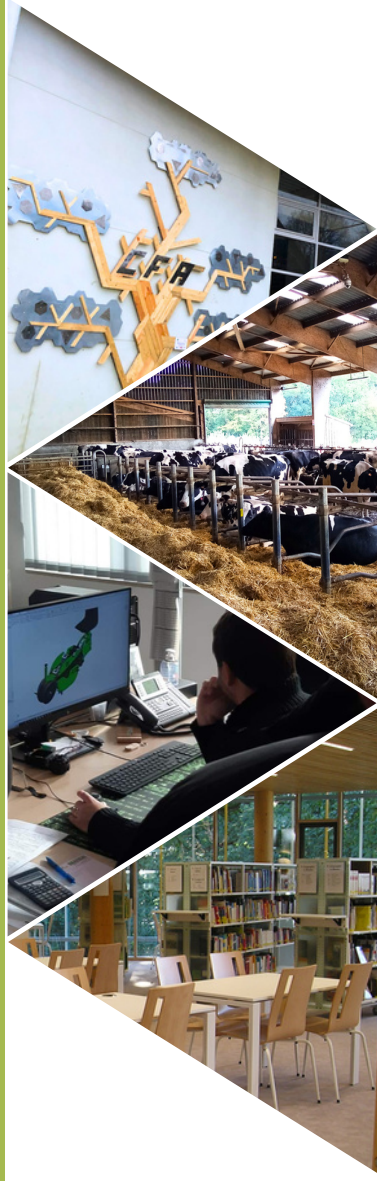

EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES

- Terrain d'application,
- Collection de plantes et arbustes,
- Parc paysager,
- Atelier agroéquipement,
- Centre de ressources,
- Salles informatiques, ...

MODALITES D'EVALUATION

La formation est modulaire. L'apprenti-e passe des épreuves certificatives (CCF) tout au long de la formation, qui sont prises en compte pour l'obtention du diplôme.
Le BTSA AP s'obtient pour 50 % en CCF et pour 50 % en épreuves terminales.

INFORMATIONS PRATIQUES ET HANDICAP

Restauration / Frais Annexes : possibilité d'une demi-pension, pas de possibilité d'internat sur site.
La scolarité est gratuite, sont à régler les frais de restauration et les frais annexes.

Voir les tarifs sur www.agrocampus-lagerminiere.fr.

Toute l'équipe dont un référent handicap est à votre écoute pour mettre en œuvre les conditions d'accueil adaptées à votre situation.

CONTENU DE LA FORMATION ET OBJECTIFS VISES ET EVALUABLES

Modules d'enseignement général		
M 1 M 2 M 3	Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation Education Socio Culturelle	*177 h*
M 1	Sciences économiques et sociales	*87 h*
M 2	EPS	*48 h*
M 2 M 3	Accompagnement	*15 h*
M 3	Langue vivante : Anglais	*80 h*
Modules d'enseignement professionnel		
M 4	Organisation du travail et encadrement d'équipes	*140 h*
M 5	Gestion de la végétation des aménagements paysagers	*150 h*
M 6	Gestion des ouvrages et réseaux des aménagements paysagers	*210 h*
M 7	Gestion technico économique des chantiers	*161 h*
M 8	Elaboration d'un projet d'aménagement paysager	*248 h*
EIL	Infographie / Apiculture	*2*42 h*
Total sur 2 ans = 1 400 h		

10 % d'interruption de parcours de formation en BTS
31 % de changement de contrat en cours de formation à l'initiative du maître d'apprentissage ou de l'apprenti

Les renseignements et les demandes de préinscription peuvent se faire tout au long de l'année.